

Foyers d'hier, résidences sociales de demain

Jacques BAROU *

Du "foyer des Limousins" à la résidence sociale. L'histoire d'un type d'habitat collectif, parallèle, aux fonctions multiples : "surveillance", "non durabilité" de l'installation... La crise économique du début des années 70 impose peu à peu des évolutions : dans les modes de gestion, le rôle social, les populations accueillies, ...

Les foyers de travailleurs migrants constituent encore aujourd'hui l'habitat le plus emblématique de la condition des immigrés vivant célibataires. Leur capacité d'accueil n'a guère varié depuis une vingtaine d'années. Elle se situe aux alentours de 150.000 lits dont une moitié environ est gérée par la SONACOTRA, le reste étant géré par des associations loi de 1901, dont beaucoup sont regroupées au sein de l'UNAFO. Européens et Asiatiques ont toujours été peu nombreux dans ces établissements qui semblent avoir été imaginés essentiellement pour les travailleurs maghrébins dans le cadre d'une politique de «migrations tournantes». Aujourd'hui, les Algériens représentent encore la nationalité la plus nombreuse parmi les résidents des foyers, même si leur présence tend à diminuer régulièrement. Alors qu'ils constituaient 60% des résidents des foyers SONACOTRA dans les années soixante-dix, ils n'en constituent plus que 33% aujourd'hui, pourcentage presque deux fois moindre mais encore largement supérieur à celui que représente toute autre nationalité.

Des étrangers dans la cité

Ce type d'habitat a des antécédents anciens mais ne s'est vraiment développé que dans le contexte assez particulier des années de grande activité économique, de 1950 à 1975 environ. Les populations d'hommes vivant en célibataires ont toujours fait peur à l'ensemble de la société et la tendance a toujours été de les regrouper dans un type d'habitat bien identifiable qui puisse éventuellement faire l'objet d'une certaine surveillance ou qui se prête à l'organisation d'une discipline interne garante de paix pour le voisinage. Les militaires, les marins ont toujours été regroupés dans des lieux séparés du reste du tissu urbain et bénéficiant

* Sociologue, CERAT-CNRS, Grenoble



d'un encadrement interne destiné à imposer un ordre rassurant. Dans cette logique, les travailleurs en déplacement ont été amenés à se regrouper dans des établissements collectifs chaque fois que leur présence sur les lieux de travail se faisait trop longue pour qu'ils puissent s'accommoder d'un habitat de chantier assez précaire. Les maçons venus du plateau des Millevaches pour construire le château de Versailles constituent la première population connue qui ait été logée dans un habitat de ce type. Ils occupèrent en effet le « foyer des Limousins », bâtiment construit en pierres de taille et prévu pour abriter les travailleurs d'un immense chantier qui dura plusieurs années.

La première révolution industrielle, si elle entraîna un important exode rural et vit se multiplier les ouvriers vivant en célibataires n'a pas amené la construction d'établissements d'hébergement pour des collectivités de travailleurs. Le marché du logement privé bas de gamme suffisait pour répondre aux besoins d'une population extrêmement instable et très peu argentée. Les premières initiatives patronales ou publiques en matière de logement social privilégièrent plutôt le logement familial et les hommes seuls continuèrent pendant longtemps à se loger par eux-mêmes en recourant aux hôtels meublés, à l'habitat locatif privé ou à la rue faute de mieux.

L'immigration des années de l'entre-deux-guerres malgré des flux d'entrées très importants n'entraîne pas la construction d'un habitat spécifique pour les étrangers venus dans les régions industrielles et minières. Les hommes seuls prennent pension chez leurs

compatriotes vivant en famille ou recourent à des formules communautaires comme les « cantines » tenues par des aubergistes d'origine italienne qui accueillent les gens de leur région d'origine.

Foyers pour population à part

Les premiers foyers destinés spécifiquement aux immigrés apparaissent en 1947. Ils ne portent pas encore ce nom. On les appelle des « camps d'hébergement », mêmes'ils sont construits avec des matériaux durables.

Cette appellation de camp rend bien compte de leur caractère de précarité et d'improvisation. Ils sont aménagés et gérés par l'inspection du travail, ce qui implique qu'il y ait eu un engagement des pouvoirs publics dans la décision de les mettre en place. Le contexte de l'époque est marqué à la fois par l'aggravation de la crise du logement et par l'élaboration d'une politique d'immigration sélective. L'ONI, créé en 1946 a reçu pour mission d'introduire chaque année plusieurs milliers de travailleurs européens. Les réservoirs traditionnels de main-d'œuvre de l'Europe du sud ne suffisent pas à répondre à la demande et l'Europe de l'est ne fait plus partie des zones vivant selon l'économie de marché. Une immigration de travailleurs musulmans d'Algérie a commencé à se développer en dehors de toute organisation publique. Il est alors décidé de l'accompagner et de la réguler afin de répondre à la fois aux offres d'emplois non satisfaites et d'éviter qu'elle ne s'installe durablement dans le territoire métropolitain où la population dans son ensemble n'est ni préparé ni disposé à accueillir cette migration qui, bien que composée de personnes juridiquement françaises, continue d'apparaître comme culturellement étrangères.

C'est à cette époque que le sociologue Robert Montagne élabore sa théorie de la noria. Il s'agit d'organiser de l'Algérie vers la France des migrations tournantes qui fourniront à l'économie de la métropole la main d'œuvre non qualifiée dont elle a besoin et qui permettront au pays de départ de s'alléger d'une partie de sa population active sous employée bénéficiant en retour des transferts réalisés par les émigrés. Dans

cette logique-là, il faut éviter une installation durable des émigrés en métropole et privilégier la migration des hommes seuls laissant leurs familles au pays d'origine.

Le logement collectif apparaît très vite comme la formule la plus adaptée pour loger cette population mais les moyens mis en œuvre sont très faibles et les camps d'hébergement gérés par les pouvoirs publics n'offrent guère plus de confort que l'habitat privé bas de gamme. L'initiative que prend en 1956 Eugène Claudius-Petit ex-ministre de la reconstruction et député de la Loire représente un progrès considérable par rapport à la situation antérieure. En créant la Société nationale de construction pour les travailleurs algériens (SONACOTRAL), il développe la promotion d'un habitat, le foyer-hôtel, qui garantit à chacun la jouissance d'une chambre individuelle disposant de normes de confort élevées pour l'époque alors que le dortoir collectif était le lot de ceux qui vivaient en camps d'hébergement. Le premier foyer-hôtel, construit à Bobigny devait au départ accueillir cent cinquante personnes, chacune disposant d'une chambre de 8 m². A la demande de la préfecture de la Seine, la capacité d'accueil est doublée par l'installation de cloisons en bois coupant les chambres en deux et réduisant l'espace habité à 4m² seulement.

Ce précédent va entraîner la production en grand nombre de bâtiments du même type à travers toute la France aussi bien à l'initiative de la SONACOTRA qu'à celle d'associations d'inspiration caritative ou patronale. Le foyer-hôtel n'évoluera que lentement dans sa conception architecturale, semblant toujours en décalage par rapport aux normes qui définissent les surfaces et les prestations dans les autres logements.

Au début des années 1970, les foyers sont conçus avec des chambres de 8m² mais leur capacité d'accueil est augmentée par le recours à une architecture massive. A Nanterre, mille hommes seuls sont ainsi logés dans deux tours de quinze étages. Il faut attendre le début des années 1980 pour observer l'apparition d'une recherche de la qualité dans la construction de ce type d'établissement. Mais la plupart des foyers sont alors déjà construits.

Au niveau de la gestion, on observe aussi d'importantes évolutions. A l'origine, les gestionnaires pressentis sont plutôt des personnes proches du monde ouvrier : syndicalistes, fonctionnaires détachés de l'inspection du travail. Mais un type d'habitat collectif comme le foyer appelle plutôt une gestion de type caserne. Les militaires de carrière, retraités précoces de l'armée, se montreront des gestionnaires adaptés aux exigences de ce genre de collectivité. Assez rapidement, ils vont représenter la majorité des gestionnaires de la SONACOTRA et auront souvent une présence assez forte dans certaines associations.

Un conflit révélateur

Le conflit qui éclate en 1974 est essentiellement dû à une augmentation des redevances, augmentation survenant à une époque où, la crise aidant, les résidents commencent à être touchés par la perte d'heures supplémentaires puis par le chômage. Mais le passé militaire de nombreux gestionnaires et l'existence de règlements intérieurs de type internat vont amener une focalisation sur le caractère autoritaire de la gestion des établissements. L'intervention dans le conflit de nombreux acteurs politiques lui donne une dimension qui n'a plus rien à voir avec les revendications initiales des résidents. Il devient le prétexte à un procès désordonné du passé colonial, de l'exploitation capitaliste, du racisme, etc.

Cependant, ce conflit va précipiter une évolution importante des foyers, tant dans leur mode de gestion



que dans leur rôle social. Bien qu'ouvert en principe aux travailleurs de toutes origines, ils n'avaient pendant longtemps accueilli pratiquement que des immigrés maghrébins. La volonté de faire disparaître leur image d'habitat ségréatif, va amener les responsables de la SONACOTRA et des associations à améliorer la qualité de confort des établissements, à en transformer la gestion pour y attirer une population de plus en plus diversifiée.

La progression de la présence d'une population française dans les foyers a été définie comme l'objectif principal pour changer l'image d'habitat ségréatif qui était celle de ces établissements. Cet objectif a été atteint mais de manière très partielle et très lente. Dans les foyers SONACOTRA, les Français représentaient 16% des occupants en 1977. Ils en représentent un peu plus de 26% aujourd'hui. Leur présence est inégale selon les régions considérées. Dans les anciennes régions industrielles, beaucoup d'immigrés ont quitté les foyers au moment de la montée du chômage. La vacance a permis de restructurer les établissements et d'y attirer ultérieurement une population différente : étudiants, femmes seules, couples, voire familles. Dans les grandes agglomérations où le marché du logement demeure très tendu, la diversification de l'occupation est restée plus limitée.

Nouvelles donnes, nouvel horizon

Les foyers n'ont pas réussi pour autant à devenir un habitat comme un autre pas plus qu'ils n'ont réussi à fonctionner comme il était prévu qu'ils fonctionnent à l'origine, c'est-à-dire comme des établissements ayant une caractéristique hôtelière élargie, permettant à des travailleurs isolés de trouver un logement provisoire, le temps de trouver une solution plus stable grâce à l'obtention d'un logement familial pour se faire rejoindre par leurs femmes et enfants ou le temps de travailler quelques années en France avant de rentrer dans leur pays. Les immigrés qui sont encore en foyer aujourd'hui y ont passé la plupart de leur vie active et sont en train d'y passer toute leur retraite. La faiblesse de leurs ressources, le poids des habitudes acquises au cours de cette vie presque exclusivement passée dans des collectivités d'hommes seuls ne favorisent pas leur accès à un logement autonome.

Les nouveaux résidents qui se sont installés dans les foyers depuis quelques années sont aussi dans l'ensemble une population qui n'a qu'une très faible marge de choix en termes d'habitat. La majorité est composée de personnes ayant des ressources précaires ou de personnes souffrant de divers handicaps : personnes sorties récemment d'établissements hospitaliers, personnes en rupture familiale, personnes déplacées brutalement de leur région ou de leur pays de résidence...

C'est sans-doute pour tenir compte d'une telle évolution que le ministère des affaires sociales a élaboré dans trois décrets en date du 23/12/1994, un projet permettant aux gestionnaires de foyers de transformer leurs établissements en «résidences sociales».

Les résidences sociales seront admises comme telles et bénéficieront des avantages financiers prévus dans les décrets que si leurs responsables développent un projet visant à faciliter l'accès des populations logées à l'habitat ordinaire.

Sous des appellations différentes et avec une occupation qui a beaucoup changé, on en revient au rôle initial de ces établissements, celui de fournir des services d'hébergement provisoire et de faciliter le retour à l'autonomie de ceux qui, pour des raisons diverses, ont pu être marginalisés à un moment de leur trajectoire. Cet enjeu implique un travail d'accompagnement social autour des résidences sans doute beaucoup plus conséquent que celui qui a été mené dans le passé.

